



# ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE CFBA 2014

## CONVOCATION

Le vendredi 30/05/2014 à 18h 25

Salle polyvalente, Rue du 19 mars 1962, 77830 PAMFOU

**Si le quorum n'était pas atteint, les adhérents sont convoqués à nouveau ce même jour au même lieu à 18H 30**

### ORDRE DU JOUR :

- Rapport moral du Président.
- Rapport financier du Trésorier sur l'exercice 2013 et approbation.
- Ratification de la cooptation de Madame LECOMTE
- Questions diverses

### Elections pour le renouvellement du Comité, pour 6 postes.

- Constitution du bureau de vote et désignation des scrutateurs (minimum 2)
- Votes pour l'élection des membres du comité du CFBA.
- Dépouillement des votes sur place et par correspondance.
- Proclamation des résultats.
- Incinération des bulletins de votes

**RAPPEL** : Ne sont soumis à délibération que les points mis à l'ordre du jour (art 19).

Ne peuvent voter que les adhérents ayant au moins 6 mois de présence. Les adhérents ayant moins de 6 mois peuvent être consultés par l'AG mais ne peuvent en aucun cas prétendre prendre part aux décisions et votes (art 17 du RI)

**Cette convocation s'adresse aux adhérents à jour de cotisation, ayant adhéré avant le 30/11/2013.**

Les questions diverses sont à adresser au Président et formulées par écrit, au moins 1 mois avant l'assemblée générale ordinaire soit le 30/04/2014 (date de la poste faisant foi).

Courrier à :  
Jean Marie BLUSSEAU-BOURCIER  
La Haute Bobinière  
85410 Thouarsais Bouildroux

\*\*\*\*\*

### Convocation à une réunion de comité constitutive du bureau du CFBA

Les adhérents élus lors des élections au comité du CFBA le 30 mai 2014 ainsi que les membres du comité non rééligibles sont priés de se rendre à la réunion de comité qui aura lieu :

Le vendredi 30 mai 2014 après l'Assemblée Générale  
Salle polyvalente, Rue du 19 mars 1962, 77830 PAMFOU

### ORDRE DU JOUR :

- Election du Bureau du CFBA.

Fait à Thouarsais Bouildroux le 23/03/2014

Le Président du CFBA

J-M Blusseau-Bourcier

# ELECTIONS POUR LE RENOUVELLEMENT DU COMITE DU CFBA

## APPEL A CANDIDATURE

Mesdames et Messieurs les adhérents du CFBA, conformément à nos statuts, j'ai l'honneur de vous informer de la tenue d'une Assemblée Générale ordinaire, au cours de laquelle, nous procéderons à des élections pour le renouvellement de 6 postes au sein du Comité directeur pour une durée de 6 ans.

**Membres sortants, rééligibles : Mesdames Raphaëlle RUIZ, Liliane KERVILLEC, Isabelle HEBERT,  
Messieurs Jean Marie BLUSSEAU-BOURCIER, Christian GELSO**

Les candidatures sont à envoyer **avant le 1 mai 2014**, à la Présidente de la Commission des élections du CFBA:  
**Céline BOFARULL, 4 ch. De Mont à Grillons, 77760 URY**

### **Rappel des statuts :**

Pour être éligible au Comité, il faut être Français, majeur, jouir de ses droits civiques et être membre de l'Association depuis au moins trois ans.

Les candidats devront être en conformité avec la loi en vigueur: S'ils sont éleveurs effectuant plus d'une portée par an, ils devront posséder le certificat de capacité.

Ne sont pas éligibles :

- Les personnes achetant habituellement des chiens pour les revendre,
- les personnes prenant des chiens en pension ou dressage moyennant rétribution.

Les fonctions de membre du comité sont gratuites et ne peuvent à quelque titre que ce soit être appointées ou rétribuées par l'Association.

### **Chaque candidat doit fournir :**

- une lettre de motivation,
- un curriculum vitae canin
- Copie de la Carte Nationale d'Identité.
- Un extrait de casier judiciaire, datant de moins de 3 mois.
- Copie du certificat de capacité si le candidat est éleveur effectuant plus d'une portée par an et extrait SIRET correspondant à cette activité.
- Une profession de foi ½ A4 par candidat indiquant ses motivations et ses intentions au sein du Comité du CFBA. (le club se chargera de la publication via le site du Club)

**Rappel : Cet appel à candidature s'adresse aux adhérents à jour de leur cotisation, ayant adhéré avant le 30 mai 2011.**

Jean-Marie BLUSSEAU-BOURCIER  
Président du CFBA

## Modalité des votes

Rappel : Chaque membre de l'Association a droit à une voix.

Le vote par procuration n'est pas admis.

Le vote par correspondance est autorisé pour les élections seulement. Chaque sociétaire doit être mis en mesure de pouvoir exercer son droit de vote soit directement, soit par correspondance. Les envois en Recommandé ne seront pas acceptés.

Concrètement :

- Les candidatures doivent arriver **avant le 1 mai 2014** (soit date de la poste 30/04/2014 au plus tard, le cachet fera foi),
- Les candidatures seront validées par la commission des élections le 3 mai 2014 et les candidats seront informés de cette décision par mail, confirmé par un courrier.
- Le matériel de vote et les éventuelles professions de foi seront envoyés aux adhérents le 7 mai 2014,
- Les adhérents pourront envoyer leurs votes par correspondance à l'adresse prévue à cet effet, avant le 24 mai 2014 (soit date de la poste 23/05/2014 au plus tard)
- Les bulletins seront remis le 30 mai 2014, en présence d'au moins un membre de la commission des élections, un membre non candidat de l'association et un membre de l'association.